

## CONTRIBUTION DES FAMILLES (tout compris)

## Au 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2016

COLLEGE	640 €	Bac Pro LYCEE PROFESSIONNEL	920 €
3emes prépa pro	750 €	CAP Elec	920 €
Ulis	820 €	CAP Vente	920 €
2 <sup>des</sup> g <sup>ales</sup> et tech et 2 <sup>des</sup> prépa	860 €	CAP ATMFC - MHL	820 €
1ères- Terminales LYCEE GENERAL	920 €	BTS	1 490 €
1ères- Terminales LYCEE TECHNOLOGIQUE	920 €	DEES	3 400 €

Autres frais s'ajoutant au frais ci-dessus : la cotisation APEL (facultative)

MODE DE REGLEMENT : 10 prélèvements mensuels automatiques, par chèque ou en espèces contre reçu.

## INTERNAT LYCEENS

Pour les lycéens de l'Ensemble St Félix-La Salle, possibilité d'hébergement à l'Internat : Coût annuel **2 400 €** (incluant les petits déjeuners et les repas du soir)

Pour les lycéens d'un autre établissement, merci de prendre contact avec Stanislas EDDE, responsable de l'internat.

## TARIFS REPAS

les élèves auront accès à une cafétéria et à un self.

le prix du repas n'excèdera pas 5,85 € selon les formules choisies  
ne vous seront facturés que les repas consommés.

## LES REDUCTIONS

➤ Les familles qui inscrivent simultanément plusieurs enfants dans notre Ensemble d'Etablissements bénéficient :

- d'une réduction de **20 %** sur la contribution familiale du 2<sup>ème</sup> enfant,
- d'une réduction de **40 %** sur la contribution familiale du 3<sup>ème</sup> enfant,
- d'une réduction de **60 %** sur la contribution familiale du 4<sup>ème</sup> enfant,

Un problème financier ne doit pas être un frein à l'inscription. Dans ce cas, n'hésitez pas à prendre contact avec le Chef d'Etablissement.

## LES AIDES

SANS CONDITION DE RESSOURCES	SOUS CONDITION DE RESSOURCES
- Les livres sont mis gratuitement à disposition des élèves	- <b>LES BOURSES NATIONALES</b> : pour une entrée au collège, en faire la demande à la rentrée en septembre. Pour une entrée en lycée, renseignez-vous auprès de votre établissement d'origine. Les dossiers s'effectuent dès à présent. <b>En septembre, il sera trop tard.</b>  - <b>LE FONDS SOCIAL</b> : cette aide est allouée par le Rectorat, le Conseil Général de Loire-Atlantique ou la Région des Pays-de-la-Loire aux élèves internes et demi-pensionnaires.